

Hérouville Saint Clair, le 24 septembre 2018

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale du Calvados

à

**Mesdames, Messieurs les directeurs d'école et
d'établissement du 1^{er} degré public**

S/C Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de la Manche

S/C Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Orne

S/C Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale du Calvados

**Service académique de
gestion des enseignants
du 1^{er} degré public**

Dossier suivi par
Aude BELLOCHE
Mélanie ADELEE (Calvados)
Sylvie HUREL (Manche)
Sabrina TAILPIED (Orne)

Téléphone
02 31 45 96 87
02 31 45 95 55 (Saged 14)
02 31 45 95 92 (Saged 50)
01 31 45 95 80 (Saged 61)

Télécopie
02 31 45 96 29

Mél.
dsden14-sagedadj@ac-caen.fr
dsden14-saged14@ac-caen.fr
dsden14-saged50@ac-caen.fr
dsden14-saged61@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

**OBJET : Recodification de l'indemnité de sujétion spéciale attribuée aux
directrices(teurs) d'école et directrices(teurs) d'établissement spécialisé – nouveau code
unique indemnitaire 2217**

Je vous informe d'une modification technique sur l'indemnité de sujétions spéciales
(ISS) de direction à compter du 1^{er} septembre 2018.

Jusqu'alors, cette indemnité était constituée d'une part fixe et d'une part variable,
répertoriées respectivement sous les codes 0112 et 1620 sur vos bulletins de salaire.


Cette modalité est revue dès cette rentrée scolaire : le code indemnitaire devient unique
et recodifié 2217, sans que cela entraîne de modification quant au montant final.

Au regard des calendriers de rentrée et de paye, la mise en place de ce nouveau
processus a été réalisé en deux temps :

- fermeture nationale automatique des codes indemnitaires 0112 et 1620 au 31 août 2018
- mise en place de l'indemnité de code unique regroupant la part principale et la part variable sur la paye d'octobre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur académique
et par délégation,
La Secrétaire générale,



Françoise LAY

Copie pour information :

Mesdames, Messieurs les représentants des personnels